



1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit: **LEMOSOLV PLUS**
- Code du produit: 0233
- Emploi de la substance / de la préparation Agents dégraissants froids
- Producteur/fournisseur:
ZEP BELGIUM SA/NV
Petrus Basteleusstraat 2/4/6
1600 Sint Pietersleeuw
Tel: 02/3470117 Fax: 02/3471395

ZEP Industries France
Z-I du Poirier
28210 Nogent Le Roi
Tel: 02 37 65 50 50 Fax: 02 37 65 50 51
- Service chargé des renseignements: Laboratoire
- Renseignements en cas d'urgence:
France: centre anti poison, Orfila, tel : 014425959
Belgique: Antigif Centrum Tel: 070 245245

2 Identification des dangers

· Principaux dangers:



Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 10 Inflammable.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· Éléments d'étiquetage SGH



Attention

2.6/3 - Liquide et vapeurs inflammables.



Attention

4.1/1 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Attention

3.2/2 - Provoque une irritation cutanée.

3.3/2A - Provoque une sévère irritation des yeux.

3.4/1 - Peut provoquer une allergie cutanée.

· Prévention:

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.



Nom du produit: LEMOSOLV PLUS

(suite de la page 1)

- Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- Se laver soigneusement après manipulation.
- Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
- Éviter le rejet dans l'environnement.
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Traitement spécifique (voir étiquette).
- En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- En cas d'irritation/éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
- Recueillir le produit répandu.

Stockage:

- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination:

- Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

- Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogénés à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène Xi, N; R 10-38-43-50/53 Attention: 2.6/3; 4.1.C/1; 3.2/2, 3.4.S/1	75-100%
CAS: 84133-50-6	Alcool ethoxylaat C11 - C15 (3 mol EO) Xi, N; R 38-51/53 Attention: 3.2/2 4.1.C/2	5-10%
CAS: 25307-17-9 EINECS: 246-807-3	Oleylbis(2-hydroxyethyl) amine C, Xn, N; R 22-34-50 Danger: 3.1.O/3; 3.2/1B Attention: 4.1.A/1	1-5%

- Indications complémentaires;composant par EC 89/542 Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

- Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)



Nom du produit: **LEMOSOLV PLUS**

- (suite de la page 2)
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 - **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:** N'employer que dans des secteurs bien aérés.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 4/7

Date d'impression : 09.07.2008

Version: 1

Révision: 22.11.2007

Nom du produit: LEMOSOLV PLUS

(suite de la page 3)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux solvants

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

Forme: Liquide
Couleur: Selon désignation produit
Odeur: Caractéristique

· **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.
Point d'ébullition: > 80°C

· **Point d'inflammation:** 43°C

· **Température d'inflammation:** 255°C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure: 0,7 Vol %
Supérieure: 6,1 Vol %

· **Pression de vapeur à 20°C:** 2,3 hPa

· **Densité à 20°C:** 0,855 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Insoluble

· **Viscosité:**

Cinématique à 20°C: 15 s (DIN 53211/4)

· **Teneur en solvants:**

Solvants organiques: 85,0 %

10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **Réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse connue.

· **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 5)



Nom du produit: LEMOSOLV PLUS

(suite de la page 4)

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

84133-50-6 Alcohol ethoxylaat C11 - C15 (3 mol EO)

Dermique LD50 > 2000 mg/kg (Rat)

Inhalatoire LC50 / 4 h 4,1 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

25307-17-9 Oleylbis(2-hydroxyethyl) amine

Oral LD50 1260 mg/kg (Rat)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.

· **des yeux:** Effet d'irritation.

· **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

· **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

· **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité):**

· **Autres indications:** Le produit est difficilement biodégradable.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· **Indications générales:**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

La substance est dangereuse pour l'environnement.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit:**

· **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

15 01 04 | emballages métalliques

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 6)



Nom du produit: LEMOSOLV PLUS

(suite de la page 5)

14 Informations relatives au transport

· Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):



· Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):	3 (F1) Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	30
· No ONU:	2052
· Groupe d'emballage:	III
· Etiquette de danger	3
· Désignation du produit:	2052 DIPENTÈNE
· Quantités limitées (LQ)	LQ7
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E

· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):



· Classe IMDG:	3
· No ONU:	2052
· Label	3
· Groupe d'emballage:	III
· No EMS:	F-E,S-E
· Marine Pollutant:	Oui
· Désignation technique exacte:	DIPENTENE

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:



· Classe ICAO/IATA:	3
· No ID ONU:	2052
· Label	3
· Groupe d'emballage:	III
· Désignation technique exacte:	DIPENTENE

· "Règlement type" de l'ONU: UN2052, DIPENTÈNE, 3, III

· Dangers pour l'environnement: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID; Marine Pollutant

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



Xi Irritant

N Dangereux pour l'environnement

(suite page 7)



Nom du produit: LEMOSOLV PLUS

(suite de la page 6)

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

(R)-p-mentha-1,8-diène

· **Phrases R:**

10 Inflammable.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Phrases S:**

2 Conserver hors de portée des enfants.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

37 Porter des gants appropriés.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **Identification particulière de certaines préparations:**

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

· **Prescriptions nationales:**

· **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
NK	85,0

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

* **16 Autres données**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

10 Inflammable.

22 Nocif en cas d'ingestion.

34 Provoque des brûlures.

38 Irritant pour la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Service établissant la fiche technique:**

Zep Industries / Laboratoire (tel: 0237655045)

Zep Belgium/Service Client: 02/347 01 17

· **Contact:**

France:mr. Guy Girard, Chef Laboratoire

België:Service Client

· **Acronymes et abréviations:**

Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route

Reglement internationale concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**